



INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS
Spécialiste de l'analyse spatiale : aires protégées

CONTENU

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. LE PROGRAMME BIOPAMA

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Plus de 130 personnes y travaillent. Le PROE compte aussi des bureaux aux Fidji, en République des îles Marshall et à Vanuatu.

Le PROE dispose d'un budget annuel d'environ 30 millions d'USD pour l'année 2021.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie,
- France,

- Nouvelle-Zélande,
- Royaume-Uni et
- États-Unis d'Amérique ;

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : Les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.

- Nous valorisons notre **personnel**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

B. Le programme BIOPAMA

Le Programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées (BIOPAMA) vise à aider les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à améliorer leurs approches institutionnelles et techniques en vue de la conservation de la biodiversité, notamment en ce qui concerne les aires protégées, par le biais de la coopération régionale et d'activités de renforcement des capacités. Au cours de sa première phase, ce programme a mis en place un réseau d'observatoires régionaux dans les régions ACP, afin d'héberger un système régional d'informations de référence (SRIR). Le PROE joue le rôle d'observatoire BIOPAMA dans le Pacifique depuis 2014. Le Programme a également mis au point plusieurs outils permettant aux parties prenantes d'accéder aux informations relatives à la biodiversité, à l'utilisation des ressources naturelles et à la gestion des aires protégées et d'analyser ces informations, dans le but d'améliorer les mécanismes de prise de décision et d'améliorer les résultats en matière de conservation et de moyens d'existence. Un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2015. À cette occasion, il a été recommandé de financer une phase de suivi du projet.

La deuxième phase du BIOPAMA est consacrée à la question des informations relatives à la biodiversité, à la gestion et à la gouvernance des aires protégées, et à la manière dont ces informations peuvent servir à améliorer la gouvernance, la gestion et la formulation des politiques.

La mise en œuvre du BIOPAMA dans le Pacifique est menée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en partenariat avec le PROE et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE). Ce partenariat a permis de renforcer considérablement le Portail sur les aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP), la plateforme régionale unique pour obtenir des informations sur les aires protégées.

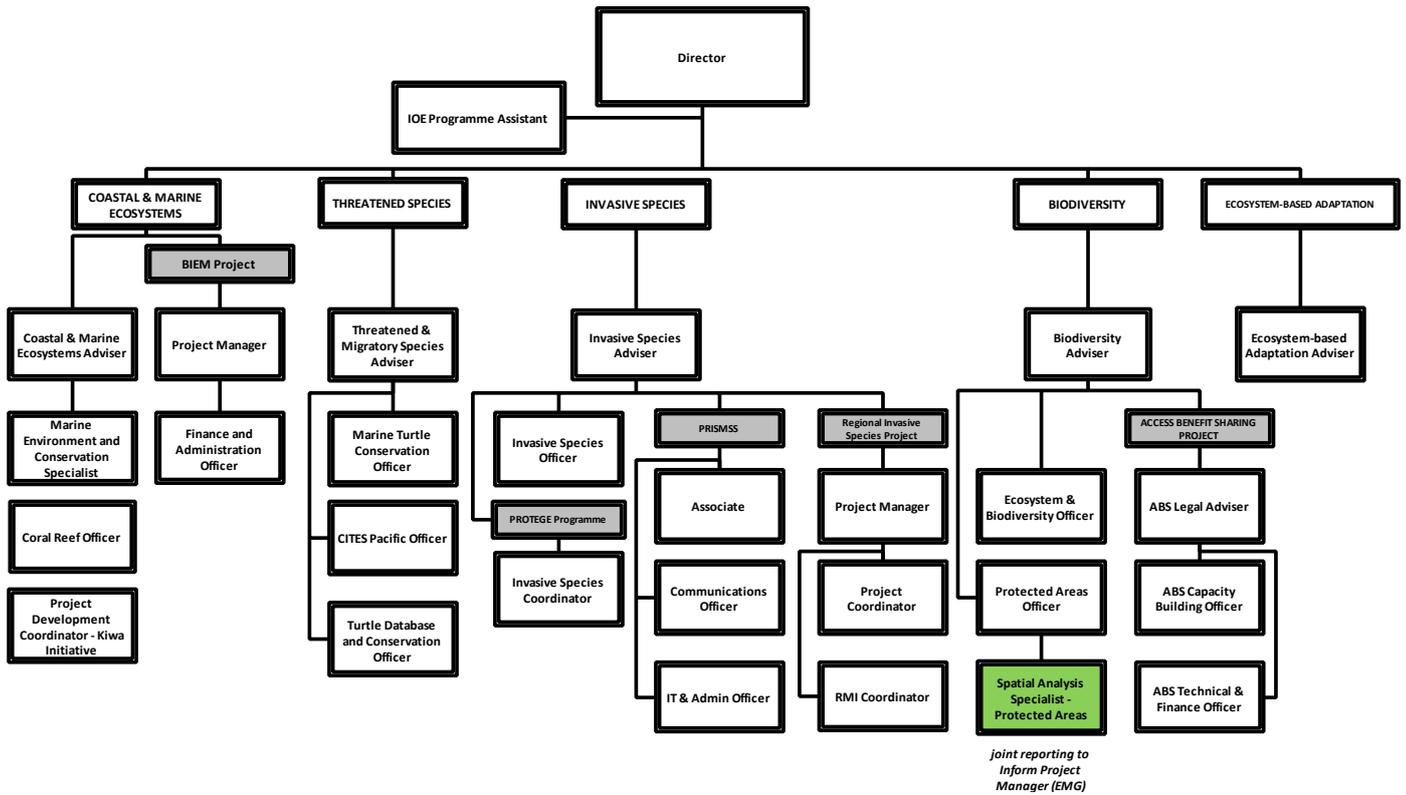
Objectif global

Contribuer à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans les régions ACP et dans les localités environnantes par une meilleure utilisation et un meilleur suivi des informations et par le renforcement des capacités en matière de gestion et de gouvernance.

C. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Spécialiste de l'analyse spatiale : aires protégées
Programme :	Écosystèmes insulaires et océaniques (EIO) et Surveillance et gouvernance environnementales (SGE)
Équipe :	Biodiversité et Surveillance et gouvernance environnementales
Sous la responsabilité de :	1) Responsable des aires protégées, Programme EIO. 2) Responsable du projet « Inform », Programme SGE.
Responsable de : (Nombre total de personnes)	Aucun
Objet du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des conseils, une aide et une assistance techniques en matière de systèmes d'information géographique (SIG) appliqués aux aires protégées, d'analyse spatiale et de planification pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs du programme BIOPAMA UE-ACP, notamment en ce qui concerne la mise à jour continue des fonctions et des éléments spatiaux du SRIR du BIOPAMA, le Portail sur les aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP). • Apporter à tous les programmes techniques du PROE une aide et une assistance techniques en matière de SIG, de planification et d'analyse spatiales pour faciliter le travail des gestionnaires des aires protégées dans la région.
Date :	Mars 2021

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de **spécialiste de l'analyse spatiale pour les aires protégées** englobe les principaux domaines de réalisation suivants :

1. Gestion des données spatiales
2. Inventaire et analyse des données spatiales
3. Assistance technique et renforcement des capacités.
4. Partage de savoirs, communication, sensibilisation et partenariats pour les connaissances.
5. Appui à la gestion du projet BIOPAMA

Les exigences, attentes et normes de performance pour l'exécution des fonctions susmentionnées sont identifiées ci-après.

(Tâches) Responsabilités du titulaire du poste :	(Performances) Indicateurs de bonne performance :
<p>1) Gestion des données spatiales</p> <p>a) Assurer les mises à jour et l'entretien du géoserveur PIPAP du BIOPAMA, maintenir à jour les ensembles de données spatiales relatives aux aires protégées qui y sont conservées, et permettre l'accès des utilisateurs à ces ensembles de données.</p> <p>b) Nettoyer, gérer et corriger les différentes versions et assurer un contrôle de la qualité des données spatiales relatives aux aires protégées, notamment par la création de métadonnées au moyen de normes de données lorsque cela s'avère nécessaire.</p> <p>c) Rendre disponible toute donnée nouvelle ou actualisée relative aux aires protégées et pouvant être mise à la disposition du public par l'intermédiaire du portail « Inform » sur les données environnementales nationales et régionales.</p> <p>d) Contribuer et concourir à la gestion de l'infrastructure de données spatiales (IDS) du PROE de sorte à rendre plus efficaces les échanges de données avec les autres projets du PROE, à la publication d'ensembles de données spatiales ou non et à leur accessibilité, etc.</p> <p>e) Solliciter l'approbation des pays ACP du Pacifique pour la mise à la disposition du public d'ensembles de données relatives aux aires protégées des différents pays.</p> <p>f) Assurer la maintenance et la résolution des problèmes concernant les connexions automatiques entre les portails de données environnementales DKAN du projet « Inform » et le géoserveur PIPAP du BIOPAMA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les points d'intégration automatisés du géoserveur PIPAP du BIOPAMA sont fonctionnels, et les ensembles de données spatiales relatives aux aires protégées sont actualisés et facilement accessibles aux utilisateurs et utilisatrices. • Les ensembles de données spatiales sont cohérents, de bonne qualité, et sont accompagnés de métadonnées. • Les utilisateurs et utilisatrices (actuels comme nouveaux) disposent d'un accès facile aux ensembles de données sur les aires protégées pouvant être partagés avec le public, pour un grand nombre d'utilisations différentes. • L'infrastructure de données spatiales (IDS) du PROE bénéficie des améliorations nécessaires. • Un consentement et une approbation du pays sont obtenus pour la mise à disposition des ensembles de données aux utilisateurs et utilisatrices. • Les connexions automatiques entre les portails de données environnementales du projet « Inform » et le géoserveur PIPAP du BIOPAMA sont maintenues.

<p>2) Inventaire et analyse des données spatiales</p> <p>a) Travailler en étroite collaboration avec les pays ACP du Pacifique, avec les partenaires régionaux et avec les autres organisations dans la région afin de collecter les données spatiales actuelles et actualisées relatives aux aires protégées et les couches de données contextuelles associées.</p> <p>b) Produire un inventaire susceptible d'être partagé reprenant les objectifs stratégiques en vigueur dans la région du Pacifique concernant les aires protégées et la conservation de la nature.</p> <p>c) Hiérarchiser les objectifs stratégiques et coordonner l'élaboration et l'instruction d'indicateurs portant sur les objectifs stratégiques ayant la plus haute priorité.</p> <p>d) Dresser un catalogue d'ensembles de données géospatiales servant à élaborer les indicateurs portant sur les objectifs stratégiques et les rendre disponibles via le géoserveur PIPAP du BIOPAMA.</p> <p>e) Publier et rendre disponible les indicateurs de politique dans le système d'informations de référence (SIR) du BIOPAMA, en étroite collaboration avec l'équipe du CCR-CE.</p> <p>f) Maintenir et résoudre les problèmes concernant les connexions dynamiques pour la synchronisation de l'actualisation des cartes des aires protégées déjà en ligne sur le géoserveur PIPAP du BIOPAMA.</p> <p>g) Actualiser les statistiques régionales et nationales sur l'étendue, la surface, la représentativité des habitats, la proportion conservée et la proportion des sites prioritaires dans les aires protégées, y compris les zones clés pour la biodiversité et les zones importantes pour la conservation des oiseaux.</p> <p>h) Procéder à une analyse de l'ensemble des programmes techniques du PROE destinée à soutenir les gestionnaires des aires protégées dans la région.</p> <p>i) Contribuer à la rédaction de rapports techniques nationaux en fonction de l'analyse des données spatiales et des informations collectées sur les aires protégées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les ensembles de données spatiales relatives aux aires protégées des 14 pays insulaires du Pacifique sont actualisés et validés. • Toutes les couches de données spatiales relatives aux aires protégées sont mises en ligne et prises en charge sur le géoserveur PIPAP du BIOPAMA. • Un géoserveur PIPAP facile à utiliser, pleinement fonctionnel et bien entretenu est mis à la disposition du BIOPAMA, dans lequel les données relatives aux aires protégées (et les ensembles de données contextuelles) sont facilement accessibles pour les utilisateurs et utilisatrices non spécialistes des SIG. • Des conseils et des propositions de solutions sont donnés en vue d'une amélioration continue de la gestion du dépôt interne de données spatiales du PROE, en s'inspirant des discussions menées avec le personnel compétent du PROE. • Les couches de données contextuelles actuelles et actualisées sont collectées pour toutes les aires protégées et mises en ligne sur les portails « Inform » et sur le géoserveur PIPAP du BIOPAMA. • Une analyse des données spatiales relatives aux aires protégées et des informations utiles aux fins de la rédaction de comptes rendus nationaux sont fournies. • Les principaux objectifs stratégiques régionaux sont recensés, décrits et hiérarchisés, et des indicateurs sont élaborés et instruits afin d'améliorer le suivi et la communication des progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et des cadres relatifs aux aires protégées dans la région du Pacifique.
<p>3) Assistance technique et renforcement des capacités</p> <p>a) Apporter un appui technique à la rédaction de comptes rendus nationaux sur les objectifs des aires protégées dans les pays ACP du Pacifique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les comptes rendus des pays ACP du Pacifique font état des progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs objectifs nationaux en matière d'aires protégées.

<p>a) Organiser et exécuter des ateliers de renforcement des capacités (en personne ou en ligne) pour les pays ACP du Pacifique qui sont intéressés sur la planification spatiale, la cartographie et la gestion des données des aires protégées au moyen de logiciels en source ouverte (QGIS).</p> <p>b) Actualiser et adapter les supports de formation et les exercices existants au moyen du logiciel QGIS, là où cela s'avère nécessaire.</p> <p>c) Contribuer à l'organisation de consultations techniques et prendre part à ces consultations (en personne ou en ligne).</p> <p>d) Déterminer le soutien technique dont ont besoin les principaux contacts chargés de gérer les données spatiales nationales relatives aux aires protégées dans l'administration de chaque pays, et veiller à ce qu'ils bénéficient de ce soutien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les supports de formation et les exercices sont actualisés pour rester utiles au public cible et prennent en compte les dernières versions du logiciel pour QGIS. • Des formations aux SIG destinées à améliorer la gestion des aires protégées sont organisées pour les pays ACP du Pacifique. • Des données spatiales validées sur les aires protégées sont acquises pour chaque pays où une formation a été organisée.
<p>4) Partage de savoirs, communication, sensibilisation et partenariats pour les connaissances</p> <p>a) Favoriser le partage de connaissances sur la gestion de données spatiales et leur utilisation au sein du PROE, avec les pays Membres et avec les partenaires régionaux.</p> <p>b) Contribuer aux présentations et aux démonstrations du Portail sur les aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP) conformément aux besoins du PROE, des pays ACP et des partenaires nationaux et régionaux.</p> <p>c) Produire des informations, des communications et des produits visuels (notamment dans le but de suivre l'efficacité des politiques) adaptés à différents publics, y compris les décideurs et décideuses.</p> <p>d) Préparer des communiqués de presse et contribuer à l'élaboration des supports de communication du BIOPAMA au besoin.</p> <p>e) Coordonner et favoriser la conclusion de partenariats avec les principaux partenaires, destinés à favoriser la planification spatiale pour les aires protégées dans la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le partage de connaissances au moyen de divers outils est favorisé avec les partenaires, les pays Membres du PROE, les programmes techniques et les projets du PROE, le Groupe de travail de la PIRT sur les aires protégées, le Centre commun de recherche, l'ORO de l'UICN, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE, etc. • Des informations, des communications et des supports visuels sur l'analyse des données spatiales relatives aux aires protégées, adaptés aux différents publics cibles, sont produits, mis en forme et largement diffusés. • Des communiqués de presse et des supports de communication sont produits, mis en forme et largement diffusés. • Des partenariats actifs sont mis sur pied pour favoriser la planification spatiale pour les aires protégées de la région.
<p>5) Appui à la gestion du projet BIOPAMA</p> <p>a) Préparer et produire des rapports sur les réalisations techniques et les produits de toutes les activités relevant de la description du poste.</p> <p>b) Apporter des contributions permettant d'actualiser les informations du projet BIOPAMA dans le Système d'information pour la gestion de projets (SIGP) du PROE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un appui technique efficace est apporté au projet afin de faire en sorte qu'il atteigne ses objectifs et franchisse les principales étapes dans les délais convenus. • Le Système d'information pour la gestion de projets (SIGP) est mis à jour et utilisé efficacement afin de gérer et de suivre les avancées des projets.

<p>c) Contribuer à la préparation des budgets-plans annuels pour l'organisation et propres à chaque projet.</p> <p>d) Contribuer à la préparation des rapports financiers du projet et veiller à leur conformité avec les exigences du PROE et des bailleurs de fonds concernant les rapports financiers.</p> <p>e) Contribuer à la rédaction de rapports d'activité descriptifs, selon les besoins du PROE, du CCR-CE et de l'ORO de l'UICN, notamment en contribuant aux rapports de progression régionaux mensuels du BIOPAMA.</p> <p>f) Assister et appuyer le Responsable des aires protégées pour veiller à ce que le projet reste sur la bonne voie et à l'obtention des principaux résultats attendus.</p> <p>g) Participer aux activités de suivi et d'évaluation des projets, dont la réunion annuelle « All Hands » du BIOPAMA, les conférences téléphoniques avec les partenaires de mise en œuvre régionaux du BIOPAMA (l'ORO de l'UICN et le CCR-CE), et les réunions avec le programme EIO du PROE.</p> <p>h) Maintenir un contact étroit avec les partenaires d'exécution régionaux du BIOPAMA, l'UICN Océanie et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des contributions et des commentaires constructifs sont donnés et indiqués dans les rapports sur les projets. • Le profil du projet et ses résultats sont largement reconnus et appréciés par les principaux bailleurs, partenaires et acteurs. • Le suivi des projets et les comptes rendus à leur sujet sont exacts et se font en temps voulu. • La progression selon le plan de travail convenu fait l'objet de comptes rendus ; au besoin, des ajustements sont apportés au plan de travail, après accord. • Des relations de travail fructueuses et efficaces ont été établies avec les maîtres d'œuvre des projets régionaux, l'UICN, le CCR-CE et les partenaires.
---	---

Remarques

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son titulaire et par son ou sa superviseur·se dans le cadre du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE.

Cette partie pourrait être reflétée dans le Plan de développement des performances du candidat sélectionné.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Apport de conseils et d'assistance opportuns et précis aux autorités nationales et aux parties prenantes.
- Coordination et collaboration avec les principales parties prenantes, internationales et régionales.
- Communiquer des documents dans un format compréhensible par les parties prenantes à différents niveaux

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
<p>Externe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pays Membres • Bailleurs ou partenaires • Organisations professionnelles et scientifiques • Organisations régionales et internationales • Agences du CORP 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, échanges de vues et assistance • Accords sur le partage de données • Rédaction de rapports • Collaboration et partenariats • Communication et échange d'informations • Mise en réseau et renforcement des liens.
<p>Interne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction • Programmes techniques du PROE • Service informatique et équipes KM • Équipe communication • Département des finances 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe • Partage d'informations • Conseils et soutien • Comptes rendus financiers et descriptifs • Concertations • Renforcement des capacités et formations

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- Peut communiquer avec les partenaires au nom du PROE
- Peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail.

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Au minimum titulaire d'une licence en sciences naturelles, en systèmes d'information géographique, en géomatique, en gestion de l'environnement, en écologie, en géographie, ou toute branche connexe.

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Au moins 7 années d'expérience en systèmes d'information géographique (y compris avec des logiciels en source ouverte), en gestion de données spatiales (y compris utilisation et mise au point de bases de données) ou en gestion des ressources naturelles et environnementales, dont le suivi et l'interprétation des données pour les comptes rendus.
3. Expérience et connaissances approfondies dans les domaines suivants :
 - a. Utilisation des logiciels d'ESRI et de logiciels en source ouverte (QGIS) ou outils équivalents pour la cartographie et l'analyse spatiale des aires protégées, notamment la création de bases de données géographiques (en source ouverte).
 - b. Connaissance des SIG et des applications de cartographie en ligne
 - c. Gestion de différentes couches de données spatiales, dont le contrôle de la qualité, la gestion des versions de données, et une capacité avérée à créer et à appliquer des métadonnées.
 - d. Partage de données spatiales via l'internet (GeoServer, GeoNode, etc.)
 - e. Définition et application de procédures et de flux de traitement des données pour l'homologation des données nationales.
4. Les candidats et candidates doivent faire preuve des compétences suivantes :
 - a. élaboration et coordination de SIG, d'analyses de données et d'activités de formation des gestionnaires consacrés aux aires protégées.
 - b. application de SIG et des données spatiales pour appuyer la planification spatiale des aires protégées.
5. Excellentes compétences de communication, tant à l'écrit qu'à l'oral, qui incluent une excellente capacité de présentation et des qualités interpersonnelles, collaboration avec les bailleurs et les partenaires avec une expérience solide en matière de développement et de conservation de relations fructueuses avec des groupes de personnes divers, ainsi qu'au sein d'une équipe dans un environnement pluridisciplinaire et multiculturel.
6. Esprit d'initiative et capacité à sortir des sentiers battus, à envisager et à appliquer des solutions alternatives, pour faire face à une multitude de tâches, à des délais serrés et avec peu de supervision et faire preuve d'une excellente compréhension et connaissance en matière d'éthique, des valeurs et des priorités environnementales sur le lieu de travail.
7. Excellentes aptitudes pour le renforcement des capacités, l'analyse et le conseil, notamment en ce qui concerne les questions touchant aux données spatiales.

Essentielles Bonnes connaissances pratiques des questions environnementales (avec une attention particulière sur la gestion des aires protégées), notamment des principaux nouveaux enjeux et difficultés auxquels fait face la région des îles du Pacifique :

- a. Connaissance approfondie de la gestion des données spatiales environnementales et de la planification spatiale des aires protégées, de préférence dans le contexte de petites îles ;
- b. Enjeux et sensibilités associés au partage des données spatiales dans la région du Pacifique insulaire ;
- c. Connaissance approfondie et concrète des cadres de compte rendu et politiques suivants :
 - I. Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées des îles du Pacifique 2021-2025
 - II. Objectifs mondiaux en matière d'aires protégées, en particulier le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
 - III. Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)
 - IV. Rapports sur l'état de l'environnement
 - V. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable ;
 - VI. Accords multilatéraux sur l'environnement (tels que la Convention sur la diversité biologique)

Capacités essentielles, attributs et compétences spécifiques au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion organisationnelle et temporelle Automotivation, orientation résultats • Compétences interpersonnelles et multiculturelles pour la communication avec les différentes parties prenantes • Collaboration avec les partenaires, les autorités, les agences et les organisations pour la gestion des données environnementales • Capacité à travailler en équipe
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Approche participative, évolutive et flexible • Volonté d'apporter une aide à d'autres programmes • Capacité à analyser et à interpréter des données de façon utile, à des fins de planification. • Capacité à maintenir des systèmes de conservation et de visualisation des données, et d'accès aux données
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de gestion de projets • Compétences interpersonnelles et sensibilité culturelle • Volonté d'amélioration continue • Capacité de collaborer avec d'autres programmes • Enjeux environnementaux dans la région des îles du Pacifique • Connaissance des nouveaux enjeux et problèmes en matière d'environnement

Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

« En raison de la pandémie de COVID-19 qui touche la région et la priorité donnée par le Secrétariat du PROE à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel, veuillez noter que d'éventuels retards pourraient survenir dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question en profondeur avec les candidats sélectionnés ; toute nomination ou recrutement ne seront envisagés que lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux membres du personnel. »

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : Le ou la titulaire du poste est nommé-e pour une durée de deux ans, conformément au calendrier du projet.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 29 499 DTS par an. Il équivaut actuellement à 112 576 talas du Samoa (43 299 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 33 186 DTS, soit l'équivalent de 126 648 talas ou de 48 711 USD par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité différentielle du coût de la vie : Une indemnité différentielle de coût de la vie s'élevant à 4 194 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu-e. L'équivalent actuel en talas du Samoa est de 16 006 SAT (6 156 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce montant passera à 4 505 DTS, soit l'équivalent de 17 192 talas ou de 6 612 USD par an. L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence du coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en talas du Samoa et ajustées sur une base mensuelle tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,60 SAT

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite i) de l'expiration de la période désignée ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties iii) sans préavis d'aucune des parties, sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le processus d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat retenu, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 615 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu-e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le ou la candidat-e retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 000 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 000 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le

domicile reconnu pour le membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Son montant actuel est de 2 850 SAT (1 096 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (923 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligés de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L'ensemble des membres du personnel sont couverts par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : L'ensemble des membres du personnel du PROE et les personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : L'ensemble des membres du personnel sont tenus de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des performances personnelles du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou

- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ; ou
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site Web (***vous devez remplir intégralement tous les domaines demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères - Ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

ENVOI DES CANDIDATURES :

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRIVILÉGIÉE)** : L'objet du courriel doit clairement spécifier « **Candidature pour le poste de spécialiste de l'analyse spatiale : aires protégées** ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org
OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia ; ou par fax au numéro (685)20231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste de spécialiste de l'analyse spatiale : aires protégées** »

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur ses activités dans la région, veuillez consulter le site internet du PROE, www.sprep.org.

Pour toute autre question, veuillez contacter M^{me} Marion T. Chan Chui par téléphone, au (685) 21929 ext 328, ou par courriel : marionc@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 16 avril 2021 : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi